

SOULAYRES

1059 LIEU-DIT LE PORT DE Siret : 804 151 553 00018
L'ANGLE APE : 0124Z
46140 Parnac

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

KAMAL ENNEHARY

NIR : 1 98 03 99 350 701 43

Emploi : récolte

Date d'entrée : 19/08/2024

Palier : Palier 2

Coefficient hiérarchique : 19

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

BULLETIN DE SALAIRE

Du 19/08/2024 au 31/08/2024

N° 12_1725333883697_BS_ENNEHARY_19082024_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales.

Mr KAMAL ENNEHARY
145 Rue Emile Zola
46000 Cahors

Page 1/1

Salaire de base

Heures normales 1

Nombre total d'heures

Montant (€)

11,78

x

Nombre

16,00

Total (€)

188,48

Base de calcul (€)

188,48

x

Taux (%)

10,00

Total (€)

18,85

Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)

Rémunération totale brute

Cotisations et contributions sociales obligatoires

Santé

Santé Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès

Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès

Retraite

Sécurité Sociale Déplafonnée

Sécurité Sociale Plafonnée

Complémentaire T1

Formation

Total des cotisations et contributions obligatoires

Exonérations et allègements de cotisations

Montant net social

Remboursements et déductions diverses

Montant (€)

Nombre

Total (€)

Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 168,50

Montant net imposable : 168,50

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) x (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 168,50

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..